**ASPECT**

 Association pour la Sauvegarde

et la Promotion de l’Environnement

 Du Conquet

 1 rue Aristide Briand

 29217 Le Conquet

# Compte rendu de l’Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2017

L’association A.S.P.E.C.T s’est réunie en Assemblée Générale Ordinaire le dimanche 24/09/17 à 10 h à la salle Kermarec au Conquet.

Etaient présents ou représentés 20 Adhérents sur 35 à jour de leur cotisation ; le quorum étant atteint, l’Assemblée peut valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- Rapport d’activités par la Présidente et vote

- Rapport et compte rendu financier, décharge du trésorier : vote

 - Perspectives d’activités

- Renouvellement du Conseil d’Administration

- Questions diverses

 - **Rapport d’activités**

1. Rencontre le 17 mars avec le maire et 2 adjoints concernant le futur PLU et la mise en conformité de l’AVAP et du PLU

Cette mise en conformité pose quelques inquiétudes sur les points de vue (Poul Conq et rue Jourden)

L’élaboration du PLUI prévue en septembre, prendra 4 à 5 ans à se mettre en place

 Rencontre de 3 membres du CA avec Mr Dérouard de la CCPI le 12 avril 2017, en présence de Mr Milin.

La CCPI nous apprend qu’elle s’est portée candidate auprès du ministère de l’Ecologie, pour réaliser un plan paysager, c’est-à-dire une approche du futur PLUi sous un angle paysager. Nous savons depuis lors que sa candidature a été retenue. 4 thèmes sont au programme : les façades littorales et les îles

 les abers

 les ports

 les plateaux cultivés

 le paysage urbain

Nous informons Mr Dérouard que 2 des cônes de visibilité définis par l’AVAP sont menacés et nous rappelons la règle AVAP. « Tout projet d’aménagement, de construction ou de plantation occultant le point de vue repéré au document graphique est interdit »

Le PLH est en révision. La densité d’habitations à l’hectare sera renforcée : 18 logements au lieu de 8. Actuellement, 3 lotissements sont en cours sur le territoire communal.

La gouvernance pour l’élaboration du PLUi est la suivante :

- un comité technique : Mr Dérouard aidé par un bureau d’études

- un comité de pilotage composé d’élus, qui serait éventuellement, selon les thématiques, ouvert à des personnes extérieures

- une commission territoriale avec un représentant par commune

- le bureau communautaire composé des 19 maires de la CCPI

- le conseil communautaire fort de ses 55 membres dont 3 pour Le Conquet

- les 6 commissions d’urbanisme existant sur le territoire communautaire

- les 7 conférences des maires

 **2 -** TAP

Avec 2 groupes d’élèves des 2 écoles, réalisation d’un rideau végétal à la limite des premiers immeubles à l’entrée de ville : 15 sujets pour un montant de 474 euros financé par ASPECT

Plantation de 400 bulbes de jonquilles

**3 -** Suivi des permis de construire

* Projet de démolition au 19 rue sainte Barbe et construction d’une habitation de 9 m de hauteur : un premier projet a été refusé par ABF et la Mairie, mais un deuxième a été accepté.

Il y a un problème de visibilité sur la mer ; il y a bien un toit à 2 pentes prévu mais la construction de 9 mètres de haut sera en bordure immédiate de la rue.

Il y a eu plusieurs échanges avec les voisins qui se sont adressés à nous et avec des membres de la commission urbanisme.

ASPECT a écrit à l’ABF mais il n’y a pas de réponse.

On ne peut rien faire car le point de vue inscrit dans le document graphique de l’AVAP, démarre après la construction

**4** - Forum

Il y a eu quelques échanges avec les élus.

2 couples de personnes nouvellement installés dans la commune ont été intéressés

Le projet d’aménagement du port a été évoqué car il aura un impact sur le paysage du Conquet et surtout il faudra voir quelle en sera l’efficacité ce qui n’a pas été le cas dans le Sud-Finistère où la pêche a baissé alors que beaucoup d’argent a été dépensé

**5** – AVAP

Jean Chabrol faisant partie du comité de mise en œuvre fait le point sur l’AVAP

Le projet soumis fin 2016 à plusieurs organismes tels que : Préfecture, Direction du territoire, ABF, Parc marin, Chambre des métiers … a reçu un avis favorable.

L’enquête publique s’est déroulée du 25/07 au 25/08/17.

Nous avons pris connaissance des remarques du public : ces observations seront portées à la connaissance de la commission CLAVAP et les modifications seront prises en compte.

La CRPS, Commission Régionale des Sites, propose de remplacer le terme « bâtiment discordant », désignant un bâtiment qui n’est pas en harmonie avec son environnement proche, par le terme « singulier », ce à quoi s’oppose vigoureusement ASPECT.

 Pour un bâtiment répertorié « discordant », il n’y a pas d’obligation immédiate de modification, mais s’il est détruit, il ne pourra pas être reconstruit à l’identique.

6 points de vue sont définis dans le document graphique de l’AVAP et ASPECT estime qu’il ne doit pas y avoir de dérogation sur ces points de vue, qui ne devront pas être occultés.

La DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer précise que, en zone agricole, les constructions seront limitées à 4 m au faîtage pour les bâtiments annexes.

Pas de construction possible sur le parking de la place de Manigod (projet de maison médicale)

 Examen des remarques collectées lors de l’enquête publique de l’AVAP : extension pour bâtiments d’appoint derrière la maison qui jouxte le presbytère, parcelles à Kerangoff, bâtiments Radio-Conquet Pointe du Renard dont l’harmonie des maisons devrait être reconnue par l’AVAP, maintien des haies.

Un habitant propose une extension de la Coulée verte de Prat-ar-C’halvez à ajouter à l’AVAP

 Certains propriétaires du futur périmètre AVAP se plaignent des contraintes appliquées aux bâtiments remarquables (menuiserie en bois) en cas de rénovation, qui auront un coût sensible.

Le commissaire enquêteur a jusqu’au 2/10 pour établir son rapport.

L’AVAP sera opposable à partir de sa publication.

* **Rapport et compte rendu financier**

La trésorière Jacqueline Ruel expose les comptes, dépenses et recettes, de l’année 2016 : le solde est positif. Voir tableau ci-dessous.

|  |
| --- |
| **E X E R C I C E 2 0 1 6**  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **DEPENSES** | **RECETTES** |
|   |   |   |   |
| Pot. AG | 19,42 | Cotisations | 410,00 |
| Assurance | 171,90 | Interets s/Livret | 39,51 |
| SITE Aspect | 60,00 |   |   |
| Notre Cot.à SPPEF | 65,00 |   |   |
|   |   |   |   |
| TOTAUX | 316,32 |   | 449,51 |
| Bénéfice Exercice | 133,19 |   |   |
|   |   |   |   |
| Balance | 449,51 |   | 449,51 |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **AVOIRS 2015** | **Soldes FINANCIERS** |
|   |   |   |   |
| Avoirs de 2015 | 5516,51 | CAISSE | 78,30 |
| Bénéfices 2016 | 133,19 | BANQUE | 264,20 |
|   |   | LIVRET BLEU | 5307,20 |
|   |   |   |   |
| TOTAL | 5649,70 |   | 5649,70 |
|   |   |   |   |

Il y a une baisse des cotisations mais il y a moins de dépenses (moins de courrier)

Le quitus est donné à la trésorière.

Le montant de la cotisation reste inchangé en 2017

1. euros pour 1 personne

20 euros pour un couple

 **-** **Votes**

Le rapport d’activités et le rapport financier ont été adoptés à l’unanimité

* **Perspectives**
* Elaboration du PLUI
* Maintien des TAP à l’école publique uniquement

Projet de plantations en bas de Beauséjour pour cacher le garage

* Suivi des permis de construire
* AVAP : une dernière réunion est prévue à laquelle assistera Jean Chabrol
* Une rationalisation des panneaux de signalisation est nécessaire du fait de l’anarchie actuelle qui fait qu’ils ne sont plus visibles

 **- Renouvellement du Conseil d’Administration**

Il est procédé au renouvellement du C.A.

Le Conseil d’Administration est renouvelé chaque année par tiers.

Marie-Claude Burdin et Alain Brenterc’h sont sortants. Ils se représentent et sont élus à l’unanimité.

Marie-Françoise Malo souhaite se retirer.

Le Conseil d’Administration compte actuellement 9 membres et se réunira prochainement afin d’élire son Bureau

Les CR seront envoyés aux adhérents.

 **- Divers**

Une participante signale que les actuels locataires de l’île Quéménes ont déposé en 2012, la marque « Quéménes » à l’ANPI sur 6 catégories de produits, ce qui constitue un problème pour les locataires à venir et pour le Conservatoire du Littoral, propriétaire de l’île.

Il est proposé de demander à la Mairie de prendre en compte le patrimoine insulaire du Conquet et de le défendre : il faut que Le Conquet se réapproprie ce territoire

Il est précisé que les îles ne sont pas dans le périmètre de l’AVAP

Affaire à suivre …

L’ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance, et après avoir remercié les adhérents pour leur concours, invite les participants au pot de l’amitié.

La Présidente La Secrétaire

Josiane CLOCHON Michèle GENDROT